

PROCES-VERBAL

13

L'an mil neuf cent quarante et un et le neuf décembre à huit heures quinze a comparu par devant nous Procureur ad hoc, M. FAUREBRAC, inspecteur de la main-d'oeuvre indochinoise.

A la suite de la question :

Pour quelle raison le tonkinois DO THE TRO n'a-t-il pas comparu à l'audience du Tribunal Mixte du 28 novembre dernier alors qu'il avait déposé une instance en appel ?

Nous a fait la déclaration suivante : Le tonkinois DO THE TRO, employé chez M. des GRANGES, donnant, par sa conduite, le mauvais exemple aux engagés, a été sur la demande de son patron, retiré de chez celui-ci, et il a été décidé que, pour l'éloigner de l'ambiance de Port-Vila, il partirait pour Santo, avec M. Berthault, Chef du Service de l'immigration, afin d'y trouver un autre engagiste. La "Concorde" partant le 27 novembre, M. Berthault y a fait embarquer avec lui, le dit DO THE TRO.

Lecture faite, signe avec nous.

t

ur

N

ru